

Projet d'acte réglementaire : délibération du Conseil d'Administration

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui sera réputé favorable le 20 novembre 2011

Arrête

ARTICLE 1 : il est créé par COLLEGE GEORGE SAND un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé e-sidoc, dont l'objet est de Mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- concernant l'état civil : le responsable en charge du logiciel bcdi, les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, les responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

- concernant la vie professionnelle : le responsable en charge du logiciel bcdi, les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, les responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

- concernant les données de connexion : le responsable en charge du logiciel bcdi, les administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, les responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service COLLEGE GEORGE SAND Place Mendès France 78200 Magnanville

ARTICLE 5 : le droit d'opposition prévu au titre de l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 ne s'applique pas au présent traitement

ARTICLE 6 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affiché en salle des professeurs du collège George Sand et/ou publié sur le site internet de l'établissement.